#### REÇU EN PREFECTURE Le 19/11/2020

Systematics og eks 1 top dressers 99\_DE=084=288400039=20201119=D20\_24=DE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 rue Marcel Demonque AGROPARC CS 60508 84908 AVIGNON CEDEX 9 DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2020

Tél: 04 32 44 89 30

N° 20/24

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

#### **OBJET:**

Désignation des représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de gestion

Etaient présents: Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Serge SOLER (suppléant de Madame Sylviane FERRARO), Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER.

<u>Etaient absents</u>: Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

<u>Etait représenté</u>: Monsieur André AIELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès des Centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président de la Commission Administrative Paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une Commission Administrative Paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires. Une proportion minimale de 40% de chaque sexe est exigée, conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Seront donc désignés, en application de l'article 2 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 :

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A : 6 représentants
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie B : 7 représentants
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie C : 8 représentants

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de procéder à ces nominations.

# REÇU EN PREFECTURE 1e 19/11/2020 Application agont frontesion 99\_0E-084-288400039-20201119-020\_24-0E

Le Conseil d'administration.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les articles 2 et 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires

Vu l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** en qualité de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès de Centre de gestion de la FPT de Vaucluse :

## Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A:

6 titulaires et 6 suppléants

TITULAIRES SUPPLEANTS

Monsieur Maurice CHABERT Madame Françoise RAMBAUD
Monsieur Jean-François LOVISOLO Madame Geneviève JEAN
Monsieur Alain OUDARD Madame Jocelyne RAVET
Madame Sylviane FERRARO Monsieur Serge SOLER
Monsieur Max RASPAIL Monsieur Ghislain ROUX

Madame Valérie MICHELIER Madame Christine LANTHELME

La présidence sera assurée par Monsieur Maurice CHABERT.

### Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie B :

7 titulaires et 7 suppléants

TITULAIRES SUPPLEANTS

Monsieur Maurice CHABERT

Monsieur Jean-François LOVISOLO

Madame Geneviève JEAN

Madame Carine BLANC

Madame Annie MILLET

Monsieur Martine DURIEU

Monsieur Max RASPAIL

Monsieur Ghislain ROUX

Monsieur Claude LABRO

Madame Valérie MICHELIER Madame Christine LANTHELME

La présidence sera assurée par Monsieur Maurice CHABERT.

## REÇU EN PREFECTURE le 19/11/2020 Anglia Marte Aspessio F Legal 1928, is

99\_DE-084-288400039-20201119-D20 24-DE

# Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie C :

8 titulaires et 8 suppléants

**TITULAIRES SUPPLEANTS** 

Monsieur Maurice CHABERT Madame Françoise RAMBAUD Monsieur Jean-François LOVISOLO Madame Geneviève JEAN

Madame Sonia HAQUET Madame Nicole GIRARD Monsieur Marc MOSSÉ Madame Arlette GARFAGNINI

Madame Dominique ANCEY Monsieur Gilbert CHAZAL

Monsieur Gilles RIPERT Madame Charlotte CARBONNEL

Monsieur André AIELLO Madame Geneviève ROUVIER

Madame Sophie MARQUEZ Madame Hélène MERIGAUD

La présidence sera assurée par Monsieur Maurice CHABERT.

Pour extrait conforme,

Le Président

DE

Maurice CHABERT

Le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Vaucluse Certifie le caractère éxécutoire de la présente décision

AVIGNON, le.

